



COLLOQUE

LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES : QUELLES PRISES EN CHARGE PAR LES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION ?

24 & 25 NOVEMBRE 2022

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

contact@cerdap2.fr

[LIEN D'INSCRIPTION](#)



Secrétariat
général



SCIENCES PO
Grenoble



UGA
Université
Grenoble Alpes

Alors que les conclusions du Grenelle des violences conjugales recommandaient en 2019 d'améliorer la prise en charge des auteurs, cette préoccupation est au centre de l'attention des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) depuis leur création en 1999.

Services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire dont la principale mission est la prévention de la récidive, les SPIP sont chargés d'assurer le suivi et le contrôle des personnes placées sous main de justice. Pour ce faire, ils s'appuient sur la mise en œuvre des Règles Européennes de Probation adoptées en 2010 (REP) et, depuis 2018, sur le Référentiel des Pratiques Opérationnelles pour évaluer la situation des personnes et définir un plan d'accompagnement individualisé dont la finalité est la désistance.

Au-delà de la nécessaire coordination entre tous les acteurs (autorités judiciaires, services pénitentiaires et partenaires associatifs) pour prendre en charge les auteurs de violences conjugales dans toutes les dimensions, les SPIP constituent un maillon essentiel dans leur accompagnement, quelle que soit la nature de la peine prononcée, et spécialement lorsque le suivi se déroule en milieu ouvert

Mais qui sont ces auteurs ? Pour l'heure, certains sont médiatisés à l'occasion de faits divers gravissimes où la réponse apportée est forcément sécuritaire et se traduit par une incarcération. Mais qu'en est-il de tous les autres, incarcérés ou non ? Comment sont-ils pris en charge ? Peuvent-ils prendre conscience de leur violence ? Comment les responsabiliser ? Comment évaluer le risque ? Quels sont les leviers d'action des professionnel.les ? Comment abaisser les risques de récidive ?

Si dans le contexte sociétal actuel, l'action des SPIP ne va qu'en s'affirmant - 81 300 personnes suspectées d'avoir commis des faits de violences conjugales ayant été orientées par les parquets en 2020 en France et 59,8 % de ces faits ayant fait l'objet de poursuites - elle reste néanmoins méconnue du grand public.

Or, tant en raison des expérimentations menées sur le territoire que de l'expertise acquise par les professionnel.les de ces services, il convient de rendre visible cette action à travers une réflexion renouvelée sur la notion de «violences conjugales» centrée sur les auteurs, majoritairement hommes mais parfois femmes. L'objectif de ce colloque est ainsi d'apporter une analyse nuancée de la complexité de leur prise en charge, au croisement des savoirs disciplinaires et des pratiques professionnelles.

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

9H15 CAFE D'ACCUEIL

9H45 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

10H15-12H

AXE 1. VIOLENCE ORDINAIRE - VIOLENCE CONJUGALE : LES SPIP PRIS AU CŒUR DES EVOLUTIONS SOCIETALES

Modération : **Laurence Zobel**,
Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP), Référente interrégionale méthodologie et accompagnement métiers SPIP, DPIP RP DISP Lyon
et **Mireille Burens**, Maîtresse de conférences en anglais et en études de genre, Chargée de mission détention-formation tout au long de la vie, Université Grenoble Alpes

Olivia Gazalé, Professeure de philosophie, essayiste et conférencière.
Aux origines de la violence sexiste et sexuelle : le rôle des stéréotypes de genre.

12H PAUSE DEJEUNER

13H30-17H30

AXE 2. LA VIOLENCE CONJUGALE JUDICIAIRISÉE : LES ENJEUX DES PRISES EN CHARGE DES AUTEURS

Table ronde 1. Poursuivre et condamner : la dangerosité des auteurs

Karine Malara, Procureure adjointe, Tribunal Judiciaire de Lyon
Anne-Gaëlle Robert, Maître de conférences en droit privé, CRJ, Université Grenoble Alpes

Table ronde 2. Garantir la sécurité de la victime

Laetitia Bercier, Référente nationale pour la lutte contre les violences intrafamiliales, Direction de l'Administration Pénitentiaire

Thierry Delpuch, Chercheur CNRS à Pacte, Sciences Po Grenoble, Responsable du projet Horizon Improve. *Suivre la victime tout au long de son parcours de prise en charge : enjeu majeur des coopérations interinstitutionnelles de lutte contre les violences conjugales.*

15H15-15H30 PAUSE

Table ronde 3. Evaluer le risque

- *Le contrôle judiciaire avec placement probatoire*

Alexia Pourchaire, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ;
Caroline Javelle, CPIP ; **Pauline Jezequel**, CPIP - SPIP 42 Saint-Etienne
Julia Delannoy, Doctorante contractuelle en droit privé, Université Paris Nanterre
Mathias Dambuyant, Docteur en sociologie, chercheur en postdoctorat pour le Ministère de la Justice et chercheur associé à l'IIAC (EHESS)

- *Les enjeux d'une évaluation structurée*

Stéphanie Mennetrier, Cheffe de l'Unité Méthodologie et Accompagnement, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon
Camille Forquet, Chargée de projet, Unité Méthodologie et Accompagnement, Direction Interrégionale des services Pénitentiaires de Dijon

18H

CONFERENCE GRAND PUBLIC - LES VIOLENCES CONJUGALES SAISIES PAR L'ART

Par **Fabrice Nesta**, Artiste-plasticien, enseignant à l'Ecole supérieure d'Art et de Design Grenoble-Valence.
Des violences en général aux violences conjugales en particulier.

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

9H-13H30

AXE 3. DE LA PRISE DE CONSCIENCE A LA RESPONSABILISATION : LES DEFIS DES PRISES EN CHARGE DES AUTEURS

Table ronde 1. La désistance comme processus

Modération : **Mireille Baurens**, Maîtresse de conférences en anglais et en études de genre, Chargée de mission détention-formation tout au long de la vie, Université Grenoble Alpes

Noélie Blanc, Adjointe à la cheffe UMA, DISP de Lyon.

Le suivi individuel, de l'alliance à la détermination du Plan d'Accompagnement de la Personne et d'Exécution de la peine (PACEP).

Laurence Zobel, CPIP, référente interrégionale méthodologie et accompagnement métiers SPIP, DPIPPIR DISP Lyon.

Résistance, négation, minimisation et victimisation des auteurs de violences conjugales.

10H-10H30 PAUSE CAFE

Table ronde 2. Les prises en charge spécialisées

Modération : **Bénédictte Fischer**, Maîtresse de conférences en droit public, CERDAP², Université Grenoble Alpes/ Sciences Po Grenoble

- *Les programmes de prévention de la récidive*

Romain Aubey, CPIP ; **Monya Bénévise**, CPIP ; **Céline Ruffier**, CPIP - SPIP 38 Bourgoin-Jallieu
Richard Benoît, CPIP ; **Sofia Mahfoud**, CPIP ; **Thibaud Decarsin**, Psychologue - SPIP 69 Lyon

- *Les stages de responsabilisation*

Demba Fall, CPIP - SPIP 42 Roanne
Amélie Darnand, CPIP ; **Marie-Angéline Vincenti**, Psychologue - SPIP 01 Bourg-en-Bresse

- *Les groupes de parole*

Olivier Razac, Maître de conférences HDR en philosophie, Université Grenoble Alpes, co-auteur d'Éprouver le sens de la peine, Edicions du commun, 2022.
Des groupes de parole orientés vers l'élaboration du sens de la peine. Pour quelles raisons et avec quelles difficultés ?

- *Le traitement des violences intrafamiliales par les services de probation canadiens*

Denis Lafortune, Professeur titulaire, École de criminologie de l'Université de Montréal. Directeur scientifique, Institut universitaire Jeunes en difficulté, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
Quelle est l'efficacité de l'accompagnement des auteurs de violence conjugale ? Quelques recensions systématiques et méta-analyses récentes.